

Quai West



INSTANTS SUR L'EAU

06 08 18 27 69
contact@quai-west.fr

Dans un environnement atypique et design, Le Nantilus est un site d'exception à Nantes pour la réalisation de vos événements.

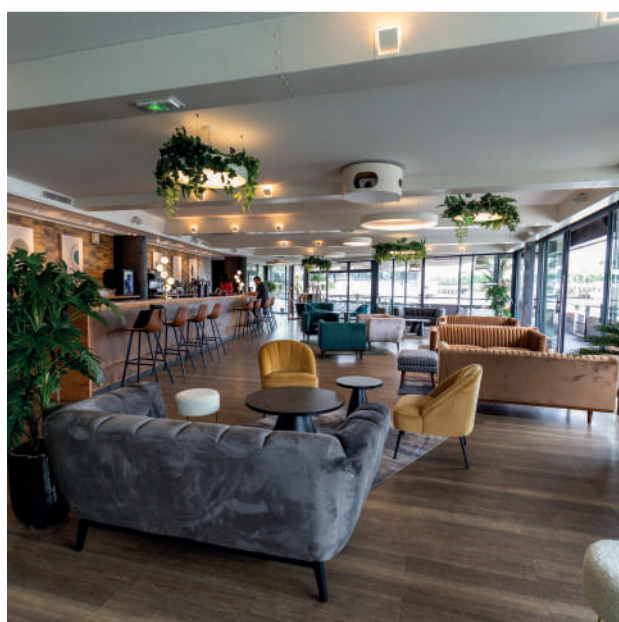
Bâtiment flottant hors du commun, Le Nantilus profite d'une vue unique sur la Loire et la ville de Nantes.

Il s'élève sur 3 ponts et accueille sur son pont n°3 au niveau de l'eau, LE QUAI WEST

Situé au cœur de la ville, sur la rive nord de l'île de Nantes, face au Carrousel des Mondes Marins et la grue Titan jaune, Le Nantilus est amarré à 24 mètres du quai.

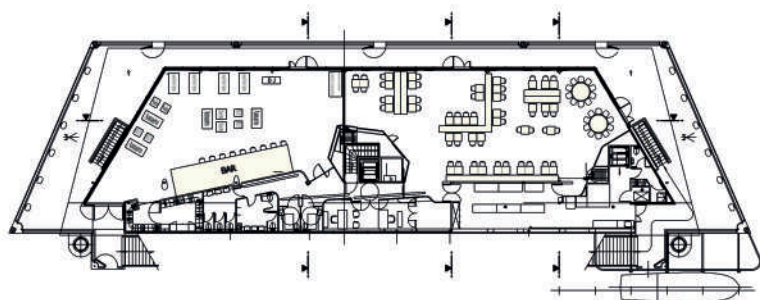
Ses salons de 350 m² sont entièrement modulables grâce aux cloisons mobiles intégrées et permettent la mise en œuvre de tout type d'événements. Ils s'ouvrent sur 180 m² de terrasses exceptionnelles « les pieds dans l'eau » qui font toute la singularité des lieux.

Soirée de gala, séminaire, anniversaire, présentation produits, conférence ou salon, quel que soit le format de votre événement et son contexte, Le QUAI WEST vous apporte la réponse la plus large.

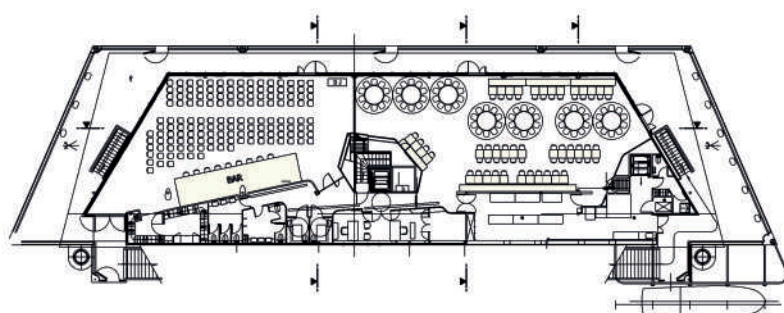


ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Nous disposons d'espaces modulables et nous nous adaptons à toutes vos demandes
Déjeuners, dîners, séminaires, soirée de Gala, anniversaire, cocktail, afterwork ...



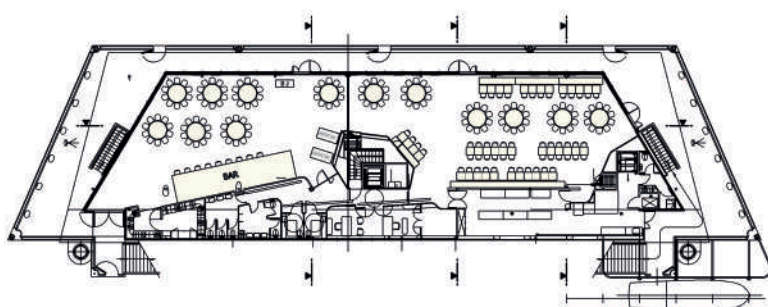
QW1 : LOUNGE + RESTAURATION



QW2 : CONFÉRENCE + SÉMINAIRE

ESPACE CONFÉRENCE : 145 places
BAR : 9 places
RESTAURATION INT : 150 places

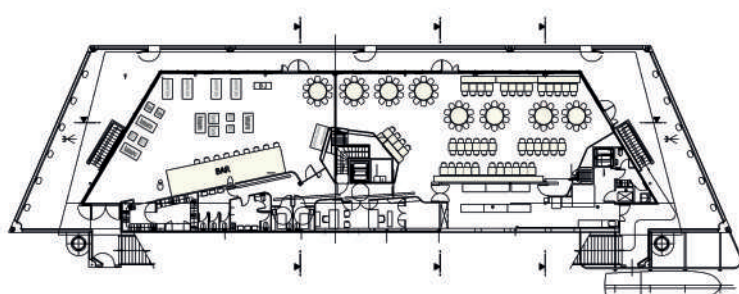
LOUNGE EXT : 28 places
RESTAURATION EXT : 18 places



QW3 : SÉMINAIRE / GALA

LOUNGE INT : 4 places
LOUNGE EXT : 56 places
BAR : 9 places

RESTAURATION INT : 210 places
RESTAURATION EXT : 18 places



QW4 : SÉMINAIRE / COCKTAIL

LOUNGE INT : 28 places
LOUNGE EXT : 56 places
BAR : 9 places

RESTAURATION INT : 160 places
RESTAURATION EXT : 18 places

PRESTATIONS



EQUIPEMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE :

VESTIAIRE
MICRO
ECRANS x4

CONDITIONS :

SUR DEVIS
DEMI JOURNÉE
JOURNÉE COMPLETE

COUT DE LOCATION PURE :

SUR DEVIS
ESPACE BAR
ESPACE RESTAURANT
PRIVATISATION COMPLETE

OPTIONS

- CROISIÈRE SUR LA LOIRE IROKO
(CONFIRMATION PAR MAIL POUR PHOTOS ET INFOS)
- DJ
- GROUPE MUSICAL
- AGENT DE SECURITE
- ANIMATION COCKTAIL
- ATELIERS CULINAIRES
- DÉGUSTATION DE BIÈRES ARTISANALES
- PERFORMANCE



Quai West

www.quai-west.fr

[@](#) [f](#) quaiwestnantes

30 Quai Fernand Crouan
44200 Nantes

Accès pont 3

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - DISPOSITIONS GENERAL

Les présentes Conditions Générales de Ventes régissent les rapports entre la SAS QUAI WEST et ses clients. Préalablement à la validation des bons de commandes, le client aura pris connaissance des présentes conditions générales de ventes qui sont communiquées à la fin de chaque dossier. Toute commande d'une prestation par le client implique son adhésion sans réserve ni restriction aux présentes conditions générales de ventes.

2 - CONDITIONS DE RESERVATION ET DE REGLEMENT

Les réservations sont prises en compte à réception du bon de commande signé, des présentes conditions générales de ventes également signées ainsi que de 50 % d'acompte du montant total de l'événement TTC. L'estimation du nombre des invités doit nous parvenir au moins 5 jours ouvrables avant la date de la manifestation. Toute modification de ce nombre doit nous être communiquée par écrit. La diminution du nombre de convives est limitée à 10% du nombre de convives validé lors de la signature du bon de commande. Ce chiffre sera pris en considération pour la facturation, même si le nombre réel des convives s'avérait être inférieur. Toute somme non réglée à sa date d'exigibilité entrainera de plein droit des pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demi le montant du taux d'intérêt légal en vigueur. Tout retard de paiement pourra suspendre les commande en cours et pourra rendre exigible le paiement de tout somme, même non échue, sans préjudice de toute autre voie d'action.

3 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de prestations complémentaires, SAS QUAI WEST s'engage à recueillir l'accord écrit du client mentionnant leurs conditions et prix. Ces prestations seront facturées après la réalisation de l'événement et seront à régler par le client dès réception de facture.

4 - CONDITIONS DE RESILIATION

4.1 - DU FAIT DU CLIENT

Toute résiliation d'une réservation (par écrit uniquement), quelle qu'en soit la cause et même en cas de force majeure, en considération des frais engagés, entrainera à titre d'indemnité forfaitaire :

- la facturation de 50 % du montant total TTC de la prestation si l'annulation intervient après la signature du bon de commande et entre 90 jours et 30 jours avant la date de celle-ci ; ou la perte de cette somme si l'acompte a déjà été versé,
- la facturation du montant total TTC de la prestation si l'annulation intervient à moins de 30 jours avant la date prévue de la manifestation.

Sur demande expresse du client et après acceptation de QUAI WEST, QUAI WEST pourra étudier la possibilité d'un report de la date contractuelle de la prestation. Ce report entrainera une majoration des budgets initialement prévus et la signature d'un Bon de Commande distinct et de l'approche budgétaire détaillée concernée.

4.2 - DU FAIT DE QUAI WEST

En tant que prestataire de service, QUAI WEST n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, elle ne pourra pas être tenue pour responsable d'une annulation du fait d'un tiers ou en cas de force majeure. Dans le cas d'une annulation du fait du lieu de réception, QUAI WEST s'engage à tout mettre en oeuvre pour replacer l'événement dans un autre site du groupe auquel elle appartient (hors week-end) et maintenir l'organisation de la manifestation. Dans l'hypothèse d'une impossibilité de réaliser la prestation convenue, il ne pourra pas être demandé à QUAI WEST la moindre indemnité sous quelque forme que ce soit. Dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de force majeure, le présent bon de commande sera réputé nul et les sommes perçues seront immédiatement restituées. Aucun autre dédommagement ne pourra être réclamé. Pour constituer un cas de force majeure, l'événement survenu doit pouvoir être qualifié d'imprévisible, irrésistible et extérieur.

5 - RESPONSABILITES ET ASSURANCES

En tant que prestataire de service, QUAI WEST n'est tenue qu'à une obligation de moyens. Le client et ses assureurs renoncent à tout recours contre QUAI WEST et ses assureurs pour l'ensemble des dommages directs ou indirects subis par le client et trouvant son origine dans l'exécution des prestations contractuelles.

Le client est seul responsable des dommages découlant de son fait ou de celui d'un tiers placé sous son contrôle (participants à la manifestation, prestataires extérieurs notamment), dommages subis ou causés dans le cadre de la manifestation privée organisée par QUAI WEST. QUAI WEST ne peut être tenue pour responsable en de vols ou de dégradations causés aux biens et matériels entreposés dans ses locaux par le client ou par des tiers. Lorsqu'un vestiaire est inclus dans nos prestations, la remise d'un ticket doit être exigée lors du dépôt. Nous dégageons toute responsabilité en cas de perte du ticket. Il est précisé que QUAI WEST décline toute responsabilité quant au contenu des sacs et des poches de vêtements, éléments non pris en charge par les assurances. En outre, le client s'engage à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile pouvant être mise en cause dans le cadre de sa participation aux prestations contractuelles. QUAI WEST devra recevoir l'attestation d'assurance au plus tard huit (8) jours avant le jour de la manifestation. A défaut de production de l'attestation précitée dans le délai imparti ou si l'assurance souscrite par le client lui paraît clairement insuffisante, QUAI WEST se réserve, si bon lui semble, le droit de résilier unilatéralement la présente convention, sans indemnité de quelque nature que ce soit au profit du client. En cas d'utilisation de matériel n'appartenant pas à l'établissement, le Client produira avant l'événement à QUAI WEST une attestation d'assurances dommages couvrant les risques susceptibles d'être causés par l'utilisation de ce matériel.

6 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les parties soumettent le présent contrat les liant au droit français, tout litige sera soumis à l'arbitrage des Tribunaux de Nantes. Aucune réclamation sur le déroulement de la manifestation ne sera recevable postérieurement au jour de celle-ci et ne pourra donc pas donner lieu à une quelconque remise. Les présentes conditions générales de ventes